

Exclusivement réservé
aux investisseurs
professionnels
selon MIFID
en France et
aux entités du
groupe Crédit
Agricole



Au 31 décembre 2020

FINANCE INCLUSIVE EN MILIEU RURAL

LE FONDS EN MICROFINANCE
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

FINANCE INCLUSIVE EN MILIEU RURAL

Le Fonds en microfinance du groupe Crédit Agricole

Le FIR (Finance Inclusive en milieu Rural) est un fonds à impact du Crédit Agricole qui promeut l'inclusion financière dans les pays en développement en finançant des institutions de microfinance rurales. Au 31 décembre 2020, le FIR enregistre des souscriptions de 21 Caisses régionales, Amundi et CA Assurances pour un montant de 9,75 millions d'euros qui ont permis de soutenir 5 institutions de microfinance qui soutiennent près de 80 000 personnes à faibles revenus en Afrique, en Asie et en Europe.

En 2020, avec la crise Covid-19, un suivi rapproché a été effectué auprès des organisations financées par le FIR pour adapter le soutien à chaque organisation.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FIR est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement en donnant accès aux communautés rurales à des services financiers adaptés. Le fonds vise également à générer un revenu suffisant pour couvrir ses coûts et risques et donner un revenu financier minimal à ses investisseurs*.

Le FIR investit dans les titres de créance émis par des institutions de microfinance qui respectent les principes de la finance inclusive et responsable. Les institutions de microfinance financées par le Fonds soutiennent des populations à faible revenu notamment en zone rurale et se caractérisent pour la bonne gestion de leur performance sociale.

Investir dans le fonds signifie

- Accompagner le développement d'institutions de microfinance socialement performantes
- Permettre le développement d'activités génératrices de revenus et notamment les productions agricoles villageoises
- Favoriser l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat
- Contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies



Objectifs de développement durable : les Nations Unies ont défini 17 objectifs pour 2030. Le Fonds contribue par ses actions à 8 d'entre eux.

Critères de sélection

Le FIR sélectionne les institutions de microfinance sur les fondamentaux suivants :

- Leur respect des critères d'éligibilité financiers et sociaux (maturité, performance financière et sociale) et leurs objectifs équilibrés de performance financière et sociale.
- La protection de leurs clients en fournis-

sant des services financiers accessibles de manière honnête et transparente et prévenant activement les risques de surendettement.

- Leur utilisation d'outils reconnus pour monitorer leurs objectifs financiers et sociaux et améliorer leurs pratiques et services.

Parmi les mesures, une coalition internationale a été créée, à l'initiative de la Fondation Grameen Crédit Agricole -Conseiller du FIR-, pour protéger les institutions de microfinance et leur clients face aux conséquences de la crise. Une trentaine d'investisseurs et acteurs clés du secteur, dont CA Indosuez Wealth (Asset Management) -Gestionnaire du FIR-, se sont engagés au sein de cette coalition et se coordonnent dans l'octroi de reports d'échéances, d'assistance technique et de partage d'information pour éviter une crise de liquidité dans le secteur et renforcer la résilience des institutions de microfinance dans cette période complexe.

21

Caisses régionales, Amundi et CA Assurances investissent dans le FIR

RISQUES

Le FIR présente un risque de fluctuation de marché et de perte en capital. Le FIR ne présente pas de garantie en capital et les investisseurs pourraient ne pas récupérer le montant initial investi. Il n'existe aucune garantie que son objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Les risques inhérents au FIR sont en particulier les suivants :

- Risques liés aux investissements dans les pays en développement
- Risques spécifiques liés aux transactions sur titres non listés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé
- Risques spécifiques liés à la dette ou aux transactions portant sur les capitaux propres
- Risques spécifiques aux investissements indirects
- Risques de devise

Horizon d'investissement recommandé : long-terme

FRAIS - CONDITIONS

Montant minimum de souscription initiale : 300 000€ (sujet à être modifié sous réserve de conditions) / Montant minimum de souscription additionnelle :

10 000€ / Frais d'entrée : N/A / Frais de rachat : 3% de la VNI en cas de rachat dans les 12 mois suivant la souscription ; 2% en cas de rachat dans les 24 mois et 1% dans les 36 mois et aucun frais de rachat après la 3^e année. Pour plus d'informations concernant les risques, les frais et conditions, vous devez obtenir et lire l'Offering Memorandum du Fonds (et vous référer en particulier aux sections «16 Fees and Charges» et «17 Risk disclosures» du FIR).

*Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement.

Portefeuille

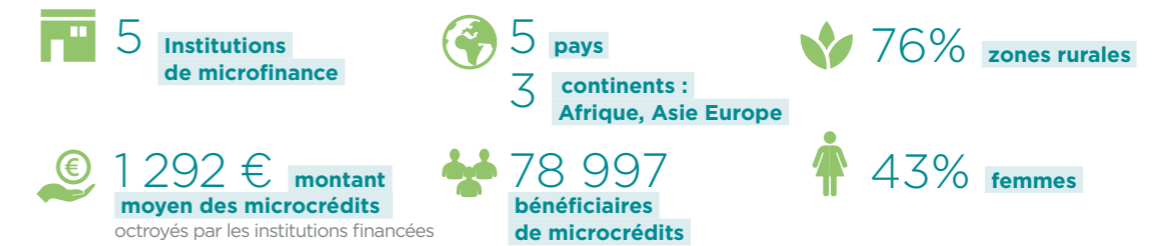
Souscriptions par le Crédit Agricole	9 750 000 €	Institutions financées	% dans le FIR	Score ALINUS ⁽¹⁾
Engagements du Fonds	4 140 249 €	ACF (Kazakhstan)	23 %	82 %
Montant moyen des prêts accordés par le Fonds	1 260 026 €	KRK (Kosovo)	18 %	64 %
Durée moyenne des prêts	3 ans	PAMF BF (Burkina Faso)	8 %	53 %
Taux moyen des prêts	9,43%	PAMF CI (Côte d'Ivoire)	8 %	56 %
Nombre de prêts accordés	5	SALYM (Kirghizstan)	25 %	72 %
Valeur des parts (au 30/09/2020)	9 892 €			

*Au 31 décembre 2020

La composition du portefeuille a vocation à évoluer

(1) Score ALINUS à la date de l'investissement. ALINUS est un outil pour mesurer la performance sociale. Le score est mesuré sur une échelle de 0 à 100% selon les standards internationaux de performance sociale ALINUS (<http://www.cerisa-sp14.org>). Le seul minimum pour être sélectionné par la Fondation est de plus de 50%. Un niveau supérieur à 80% est considéré comme une très bonne performance sociale.

Investissements



*Au 31 décembre 2020

Chiffres emprunteurs au 30 septembre 2020

En savoir plus sur le Fonds : <https://www.gca-foundation.org/projets-credit-agricole/fonds-fir/>

Investisseurs





Cliente d'ACF qui, grâce à un microcrédit octroyé par l'institution, a pu développer son activité d'oviculture.

© Didier Gentilhomme



Client de KRK au Kosovo. Avec le soutien de l'institution via un microcrédit, il a pu développer son activité d'élevage.

© Philippe Lisac

ACF (Kazakhstan)

ACF (Asian Credit Fund) est une institution de type Tier 2 (la taille du portefeuille de créances clients est comprise entre 10 et 100M\$) créée en 1997 par l'ONG Américaine Mercy Corps.

CONTEXTE :

Le Kazakhstan est fortement touché par la crise sanitaire du Covid-19, avec plus de 146 000 cas à fin décembre. L'économie kazakh a été impactée par le ralentissement économique international et une chute générale de la demande. Après des mesures gouvernementales fortes dont la proclamation de l'état d'urgence sanitaire, une partie de l'économie a redémarré dès début mai (l'industrie et le secteur financier par exemple) et la reprise progressive continue. La relance de l'activité du pays dépend en partie de la hausse des prix des matières premières et de la reprise du commerce international.

RÉPONSE À LA COVID-19 :

- 1) Un moratoire de 90 jours sur les remboursements de crédits a été mis en œuvre jusqu'à juin (33% du portefeuille).
- 2) Les agences ont réouvert, avec des mesures et moyens

supplémentaires d'hygiène pour les clients et les employés.
3) Les déboursements de prêts ont repris, et ACF envisage de fournir des prêts court-terme d'urgence pour aider ses clients face à la crise.

La Fondation et la Société de gestion du FIR ont négocié un accord de report d'échéances en coordination avec d'autres prêteurs. Le principe d'un report de l'échéance d'octobre a été validé par le Comité d'Investissement du FIR.

IMPACT DE L'INSTITUTION :

ACF octroie des microcrédits pour permettre aux ménages pauvres d'améliorer leur qualité de vie. 71% des emprunteurs d'ACF sont des femmes et 92% vivent en zones rurales.



(KAZAKHSTAN)

ACF

CHIFFRES CLÉS*

Prêt octroyé par le Fonds
1 471 565 €

(équivalent en monnaie locale)
 Encours au 31/12/2020 :
 1 177 252 €

Portefeuille
14 391 918 €

Emprunteurs actifs
25 753

Femmes bénéficiaires de microcrédits
71%

Clients ruraux
92%

*Au 30 Septembre 2020 Source : Reporting trimestriel des institutions de microfinance

KRK (Kosovo)

KRK est une institution de type Tier 2 (la taille du portefeuille de créances clients est comprise entre 10 et 100M\$) créée en 2004 par ADIE International.

CONTEXTE :

En décembre 2020, le Kosovo enregistrait 50 000 cas Covid-19. La propagation du virus semble contrôlée, notamment grâce à des mesures strictes d'isolation de la population mises en place dès le mois de mars. Malgré la reprise progressive de la vie sociale et économique, le Kosovo est fortement exposé au risque d'une récession économique, du fait de la chute de la consommation des ménages et de sa dépendance internationale (transferts d'argent, investissement, aide au développement).

RÉPONSE À LA COVID-19 :

- 1) L'institution a adopté des mesures sanitaires strictes pour protéger les salariés et assurer la continuité de son activité.
- 2) La majorité des agences sont restées ouvertes avec des horaires ajustés et les équipes ont maintenu un contact régulier avec les clients.

3) En ligne avec les annonces du régulateur, KRK a octroyé à près de 55% de ses clients un moratoire sur leurs échéances de prêt, afin de leur donner plus de marge dans cette période incertaine.

La Fondation apporte son soutien à KRK, partenaire de longue date, avec la deuxième tranche d'un prêt attendu dans les prochaines semaines. KRK assure le service de sa dette auprès du FIR et n'envisage à ce stade pas de demande de report.

IMPACT DE L'INSTITUTION :

KRK octroie des microcrédits individuels avec un accent sur les prêts destinés à financer des activités agricoles (33% du portefeuille) et des prêts aux PME en zones rurales et urbaines. KRK intervient sur l'ensemble du territoire du Kosovo avec un réseau de 26 agences.



(KOSOVO)

KRK

CHIFFRES CLÉS*

Prêt octroyé par le Fonds
1 500 000 €

(équivalent en monnaie locale)
 Encours au 31/12/2020 :
 1 100 000 €

Portefeuille
38 225 682 €

Emprunteurs actifs
16 201

Femmes bénéficiaires de microcrédits
17%

Clients ruraux
60%

*Au 30 Septembre 2020 Source : Reporting trimestriel des institutions de microfinance



Client de PAMF BF à Zoungou. Avec un microcrédit octroyé par l'institution, il a pu investir dans sa production maraîchère et développer son activité.

© Didier Gentilhomme



Clients de PAMF Côte d'Ivoire à Bouaké. Grâce aux microcrédits octroyés par l'institution, elles peuvent financer leur activité agricole et assurer un meilleur avenir pour leurs familles.

© Didier Gentilhomme

PAMF BF (Burkina Faso)

PAMF Burkina Faso est une institution de microfinance de type Tier 2 (la taille du portefeuille de créances clients est comprise entre 10 et 100M\$) créée en 2006 par l'Agence Aga Khan pour la Microfinance.

CONTEXTE :

Le Burkina Faso enregistrait près de 8 000 cas Covid-19 confirmés en décembre 2020. Les mesures d'endiguement du Covid-19 mises en place par le gouvernement ont impacté notamment les secteurs du transport et du commerce. Début mai, ces mesures ont été allégées et le gouvernement a décidé de rouvrir les marchés afin de ne pas compromettre une économie déjà affaiblie par la crise sécuritaire.

RÉPONSE À LA COVID-19 :

PAMF BF a pris plusieurs mesures pour répondre à la crise :

- 1) Création d'un comité de crise.
- 2) Mise en place de mesures de protection des salariés, des clients et des ressources.
- 3) Arrêt des décaissements de crédit.
- 4) Contacts réguliers avec les employés, les clients, le siège (Agence Aga Khan), et d'autres parties prenantes.

Pour soutenir PAMF BF, la Fondation a aussi accordé un report d'échéance de 2 mois à partir d'avril 2020, en coordination avec d'autres prêteurs de l'institution. La Société de gestion du FIR a suivi les recommandations de la Fondation et a également accordé un report de 2 mois au paiement de l'échéance du 15 avril.

IMPACT DE L'INSTITUTION :

PAMF BF octroie des microcrédits pour financer des activités agricoles et économiques, telles que le maraîchage, la production de céréales, l'élevage et le petit commerce, majoritairement en zones rurales (98% des clients). Elle se caractérise par ses bonnes pratiques en termes de protection des clients.

PAMF CI (Côte d'Ivoire)

PAMF Côte d'Ivoire est une institution de microfinance de type Tier 2 (la taille du portefeuille de créances clients est comprise entre 10 et 100M\$) créée en 2008 par l'Agence Aga Khan pour la Microfinance.

CONTEXTE :

A fin décembre, la Côte d'Ivoire enregistre plus de 20 000 cas Covid-19. Dès le mois de mars, plusieurs mesures restrictives ont été prises pour lutte contre la pandémie, générant un ralentissement de l'activité économique en raison de la dépendance du pays aux marchés des matières premières (40% de la production mondiale de cacao). La Côte d'Ivoire envisage de vacciner 20% de sa population en 2021.

RÉPONSE À LA COVID-19 :

PAMF CI a pris rapidement des mesures pour faire face à la crise à travers un plan de continuité des activités avec :

- 1) Création d'un Comité de crise avec des points réguliers.
- 2) Mise en place de mesures de protection des salariés, des clients et des ressources.
- 3) Limitation des décaissements de crédit.

4) Contacts réguliers avec toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, la Fondation a renforcé son soutien à PAMF CI, en coordination avec d'autres bailleurs, et a accordé un report de 2 mois sur l'échéance d'avril. La Société de gestion du FIR a suivi cette décision et a accordé le même report.

IMPACT DE L'INSTITUTION :

Les microcrédits octroyés par l'institution sont essentiellement destinés à financer des activités génératrices de revenus, telles que l'achat de bétail et l'amélioration de la productivité agricole. L'institution est présente historiquement dans le Nord du pays, où l'accès à la finance inclusive est très récent.



(BURKINA FASO)

PAMF BF

CHIFFRES CLÉS*

Prêt octroyé par le Fonds
1 000 066 €
(équivalent en monnaie locale)
Encours au 31/12/2020 :
400 026 €

Portefeuille
7 059 303 €

Emprunteurs actifs
12 312

Femmes bénéficiaires de microcrédits
2%

Clients ruraux
98%



(CÔTE D'IVOIRE)

PAMF CI

CHIFFRES CLÉS*

Prêt octroyé par le Fonds
1 000 066 €
(équivalent en monnaie locale)
Encours au 31/12/2020 :
400 026 €

Portefeuille
26 128 560 €

Emprunteurs actifs
9 030

Femmes bénéficiaires de microcrédits
26%

Clients ruraux
64%



Cliente de Salym qui a déjà reçu 3 microcrédits pour développer son activité d'élevage : elle a pu augmenter sa production laitière et augmenter ses revenus.

© Philippe Lissac



© Didier Gentilhomme



(KIRGHIZSTAN)

SALYM

CHIFFRES CLÉS*

Prêt octroyé par le Fonds
1 262 945 €
(équivalent en monnaie locale)

Portefeuille
5 300 436 €

Emprunteurs actifs
15 701

Femmes bénéficiaires de microcrédits
53%

Clients ruraux
70%

SALYM (Kirghizstan)

Salym Finance est une institution de microfinance de type Tier 2 (la taille du portefeuille de créances clients est comprise entre 10 et 100M\$) créée en 2007 par des entrepreneurs kirghizes.

CONTEXTE :

En décembre 2020, le Kirghizstan avait recensé près de 80 000 cas. Les mesures générales de confinement ont impacté l'économie du pays, avec une récession qui pourrait atteindre 10% du PIB. Le gouvernement a adopté plusieurs actions pour soutenir les ménages et les entreprises, mais la reprise sera progressive.

RÉPONSE À LA COVID-19 :

Salym s'est très rapidement ajustée face à la crise Covid-19 avec plusieurs actions :

- 1) Ouverture d'agences grâce à un système de rotation des équipes et des mesures d'hygiène adéquates.
- 2) Contact étroit avec ses clients et mise en place de nouveaux canaux de paiement pour faciliter les transactions digitales.
- 3) Validation des demandes de moratoire de ses clients (55% du portefeuille) et prolongation

des durées initiales de prêts, en cas de besoin.

- 4) Continuité de décaissements des prêts, en particulier dans le secteur agricole.
- 5) Conversion de certains prêts en dollars en monnaie locale pour limiter l'exposition au risque de change.

IMPACT DE L'INSTITUTION :

Salym Finance octroie des microcrédits individuels dont le but est d'appuyer le développement d'activités génératrices de revenus. Le portefeuille de prêts de l'institution est destiné à financer des activités variées telles que l'amélioration du logement des ménages pauvres, l'agriculture, le développement des TPE/PME et également l'amélioration de l'efficacité énergétique.

LES INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document marketing est relatif à Grameen Credit Agricole Fund (« Le Fonds »), une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Fonds est un Fonds d'Investissement Spécialisé (« FIS ») de droit luxembourgeois conforme à la loi du 13 février 2007 telle que modifiée et il est qualifié de Fonds d'Investissement Alternatif « FIA » tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs telle que modifiée. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B172879.

Ce document marketing est publié par CA Indosuez Wealth (Asset Management), Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatif (« GFIA ») tel que défini par la loi du 12 juillet 2013, dont le siège social est 31-33 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). CA Indosuez Wealth (Asset Management) est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B183481. CACEIS Bank, Luxembourg Branch assure les fonctions d'Agent Administratif et de Banque Dépositaire du Fonds et Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation est le conseiller exclusif pour les investissements du Fonds.

Le FIR est un compartiment enregistré à la distribution en France auprès des investisseurs professionnels exclusivement, selon la Directive 2014/65/ EUR du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe du 15 mai 2014 sur les marchés des instruments financiers (« MIFID II »). Un investisseur professionnel est un investisseur qui possède l'expérience, la connaissance et l'expertise pour prendre ses propres décisions d'investissement et pour évaluer les risques d'un investissement. Il doit répondre aux critères de l'annexe II de MIFID II (à savoir les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les autres établissements financiers agréés ou réglementés, les entreprises d'assurance, les organismes de placement collectif et leurs sociétés de gestion, les fonds de pension et leurs sociétés de gestion, les négociants en matières premières et instruments dérivés sur celles-ci, les entreprises locales et autres investisseurs institutionnels).

Si vous n'êtes pas et que vous ne qualifiez pas en tant qu'investisseur professionnel, ce Fonds et compartiment

FIR ainsi que cette présentation ne vous sont pas destinés. Ce Fonds ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » de la SEC (Part 230.902 - 17 CFR 230.903), disponible à l'adresse suivante <https://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

Les données et informations figurant sur ce document sont fournies à titres d'information uniquement. Les informations et opinions contenues ne constituent pas une recommandation de vente et ne peuvent être assimilées à un conseil en investissement, conseil juridique ou fiscal de la part de CA Indosuez Wealth (Asset Management) et n'ont aucune valeur juridique ni contractuelle.

L'information et opinion contenues dans ce document ne tient pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peut, en aucun cas, être considérée comme un conseil personnalisé en investissement. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Veuillez vous référer à votre conseiller financier et fiscal.

Ce Fonds et sous-fonds présentent un risque de fluctuation de marché et de perte en capital. FIR ne présente pas de garantie en capital et vous pourriez ne pas récupérer le montant initial investi. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement.

Pour plus d'informations concernant les risques spécifiques au Fonds et au FIR ainsi que les frais et conditions, vous devez obtenir et lire l'Offering Memorandum du Fonds (et en particulier les sections « 16. Fees and Charges » et « 17. Risk disclosures » de FIR).

Les performances présentées dans ce document sont nettes de frais (hors éventuels frais/commissions de souscription et rachat). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'Offering Memorandum et le dernier rapport annuel, ainsi que les valeurs liquidatives sont disponibles en anglais gratuitement et sur demande auprès de CA Indosuez Wealth (Asset Management) au 31-33 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. Ce document ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, modifié ou utilisé à des fins publiques ou commerciales sans l'autorisation préalable de CA Indosuez Wealth (Asset Management).

© 2021 CA Indosuez Wealth (Asset Management). Tous droits réservés.

